

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 257

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 OCTIES**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« pour ceux qui lui sont inférieurs »,

les mots :

« lorsqu'ils sont inférieurs à ce niveau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

A l'alinéa 3, remplacer les mots « pour ceux qui lui sont inférieurs » par les mots « lorsqu'ils sont inférieurs à ce niveau ».